

Halle & Perwez : des divergences pour un même but (2/2) !



Si l'adoubement des mandataires de l'Association wallonne de colombophilie pour la législature 2025-2031 n'a pas atteint son objectif à Perwez le 31 octobre dernier, quatre jours plus tard à Halle, l'intronisation cette fois des mandataires nationaux et provinciaux de la même législature fut menée à son terme. Et ce, au prix de votes périlleux répétés à diverses reprises. Ce jour, « Coulon Futé » s'épanche sur la trame de ce fastidieux colloque national, traînant parfois en longueur, dévoilant, dans sa dernière partie, un plan méticuleusement pour arrêter des nominations.

La précédente publication dominicale s'est épanchée, outre sur le rappel des principes suivis par « Coulon Futé » pour délivrer une information vraie, des faits marquants relatifs à l'intronisation de la nouvelle équipe (toujours non intronisée pour l'heure) gestionnaire de l'AWC. Ce jour, place à une démarche similaire portant cette fois sur la reconnaissance officielle des mandataires nationaux et provinciaux pour les six prochaines années.

Utile à rappeler. Le 3 novembre dernier, la RFCB programmat deux Assemblées générales nationales post-électorales. L'une était qualifiée d'extraordinaire pour cause d'approbation demandée d'un amendement portant sur un article des statuts, l'autre de statutaire, en l'occurrence la deuxième en 2025.



Tout observateur extérieur, invité à qualifier les débats menés lors de ces deux AGN, n'évitera pas, en principe, de souligner leur longueur, les nombreuses interruptions décrétées, des sentiments de lassitude mais aussi de

réalisme probant parfois ressentis dans certains contextes émaillés d'enjeux cruciaux portant, ni plus ni moins, sur le demain colombophile à rendre sûre.

Guide professionnel. Le Conseiller Juridique National sortant **Dominique Charlier** se trouvait dans l'incapacité de siéger suite à des ennuis de santé. Le CAN, informé, soucieux de ne pas prendre le moindre risque d'aborder des débats pressentis périlleux sans la présence d'un acteur juridique susceptible d'informer en cas de difficulté voire de blocage rencontré, avait sollicité, pour le remplacer, **Maitre Vercammen**, avocat conseil de la RFCB. Ce dernier, dans un style professionnel posé, gardant un calme olympien malgré quelques contestations relatives à sa présence dans l'hémicycle, prit le temps de se présenter en tant que conseiller recourant à un correct langage juridique et non en tant que décideur, rôle exclusivement réservé à l'AGN.

Sans aucune hésitation permise, l'avocat **Vercammen** fut l'acteur central de la fin de la législature. En effet, au terme des débats précédant l'intronisation proprement dite des mandataires nationaux et provinciaux, chacun était en droit de s'interroger sur la tournure qu'auraient prise les échanges sans ses interventions motivées juridiquement parlant. Bref, l'AGN extraordinaire aurait-elle connu un sort final reconduisant celui de l'AGN de Perwez quatre jours plus tôt ? C'était envisageable.



Notons encore, et ce à titre purement anecdotique, que **Maître Vercammen**, l'avocat conseil du CAN sortant, avait, durant le colloque, proposé ses éventuels services au CAN intronisé pour la législature 2025-2031. Aucune suite ne fut donnée à cette offre de disponibilité, ce qui l'amena à quitter l'hémicycle au terme de sa mission. Par la suite, il s'avérait possible de percevoir la motivation de la non-suite donnée à la proposition précitée. Le scénario vécu lors de la nomination du Conseiller Juridique National de la législature qui débute apportait une réponse des plus éclairantes.

Propos lourds de sens. Lors d'une AGN, on peut s'attendre à vivre différents moments suspendus pour cause de fortes émotions vécues. Ainsi, des accès de colère non contrôlée, des échanges nerveux, des points de vue opposés, des reprises obstinées de critiques ... ont souvent, par le passé, émaillé les colloques nationaux. Ce 3 novembre à Halle, la donne était par intermittence toute différente.

Et notamment à l'initiative de l'argentier national **Patrick Cherain** et du président national sortant **Pascal Bodengien**, ce dernier délivrant parfois des remarques ciblées. Tous deux, vivant leurs derniers moments en tant que membres du CAN sortant, ont exprimé leur profonde conscience subjective. *Le premier* en donnant suite à l'analyse controversée de son dernier bilan par **Marc Rousseau**, un éphémère trésorier national honoraire. Le Luxembourgeois développa à cette occasion sa vision du futur financier de la RFCB. Sa formule « *Je vois sans dire ce que l'on doit faire à l'équipe suivante* », répétée à plusieurs reprises, était des plus astucieuses. Son message délivré de la sorte a capté, sans coup férir, l'attention des nouveaux mandataires en attente de nomination. *Le second* avoua avoir été excessivement meurtri, lors de la campagne électorale, par le portrait blessant dressé à son égard. « *Les manques de compétences et d'études universitaires évoqués m'ont meurtri au plus profond de moi-même* », dit-il. *Le meilleur score national que j'ai réalisé est la preuve formelle du travail que j'ai fourni de mon mieux.* ».

Notons, et cette fois à titre d'anecdote, la demande de réfléchir aux jours et aux heures de programmation des AGN. L'abaissement de la moyenne d'âge des élus, retenus par des obligations professionnelles, en est à l'origine. **Luc De Backer**, mandataire sortant, reconnut, le sourire aux lèvres, avoir été dans l'obligation de prendre des jours de congé à maintes reprises.... Il ne faut surtout pas oublier que tout postulant déposant son dossier de candidature, a signé un code de bonne conduite arguant entre autres de se rendre disponible.

Voter pour être autorisé de voter. Comme précité, la répétition des votes secrets fut aussi un fait marquant. Et en particulier, faute de pouvoir remplacer un bulletin suite à une erreur commise par un votant, l'impression en urgence réalisée. En recourant à ce mode de scrutin, il était recherché de percevoir des avis relevant de la liberté d'expression en toute conscience. Ce qui n'est pas nécessairement le cas lors d'un scrutin à mains levées où l'effet de groupe peut exercer un impact.

De nombreux votes ont été effectués, souvent provoqué des interruptions de séance motivées par la recherche d'une échappatoire juridique. Voter l'autorisation



d'accorder à une AGN la permission, suite au résultat contraignant sorti d'un vote, bloquant la poursuite du traitement du point abordé, s'apparenta à une première vécue par « *Coulon Futé* ».

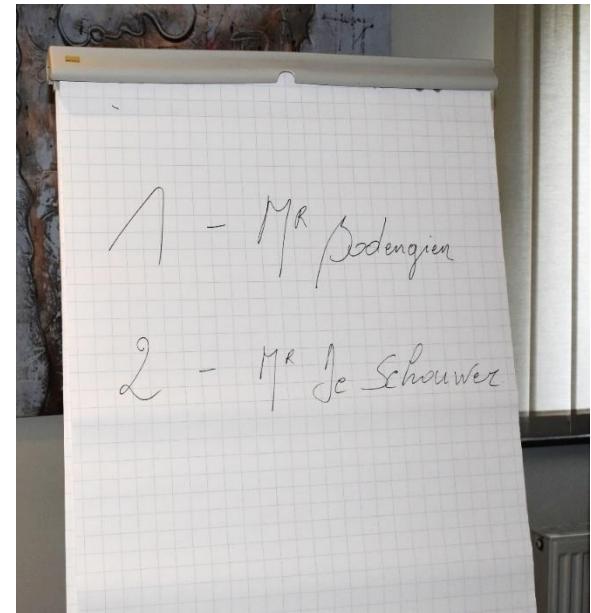
Des au revoir discrets vs une apparition magistrale. Le départ de l'avocat conseil du CAN sortant initia une « *transhumance* » de mandataires nationaux. Les élus, arrivés au moment tant attendu, accaparèrent, sans perte de temps, les strapontins délaissés par leurs pairs sortants. Ces derniers - à quelques exceptions près se comptant sur les doigts d'une main – quittèrent directement l'hémicycle. Par besoin de se sentir seul dicté par un soulagement attendu ? Par nécessité de dissimuler une émotion incitant à la tranquillité ? ... ? Peut-être ! Des sourires de circonstance, des visages fermés cohabitèrent pendant le bref temps des au revoir.

Pascal Bodengien, désormais président sortant, avant de se déclarer candidat à sa succession, lança le cérémonial d'intronisation. Ce qui lui permit de s'accorder le temps nécessaire pour exprimer son malaise exprimé plus haut. **Johan De Schouwer**, son unique adversaire à la présidence, fut élu (13 voix en sa faveur, 7 pour **Pascal Bodengien**). Il occupa derechef le siège présidentiel, adressa à l'assemblée, outre les remerciements de circonstance, les trois mots honnêteté, simplicité et transparence entendus dans sa campagne. Sans oublier l'impératif de travailler en commun.

Les nominations des deux vice-présidents nationaux, non confrontés à de la concurrence, s'avéra une simple formalité. Le score approbatif

18-2 soldant les deux votes secrets, donna un avant-goût de la discipline de groupe instaurée tout en laissant sous-entendre l'origine plausible des deux voix contre. Une rivalité flandrienne se dessina pour le mandat d'argentier national avant de découvrir la « *surprise du jour* », la candidature non concurrencée de l'avocat **Gino Houbrechts** en tant que conseiller juridique national, poste qu'il occupa conjointement avec **Dominique Charlier** dans la précédente législature. Le prononcé de son nom cristallisa des réactions à son encontre (*voir dans la rubrique Potins du 09/11/2025 « Halle – Périlleuse intronisation réussie au terme de votes répété »s*). **Johan De Schouwer**, méthodique, se référant à diverses reprises à l'article 26 des statuts (candidatures exclues – dernières révisions AGN 23.10.2024 – 21.02.2025) fit voter, par l'AGN, en premier lieu la reconnaissance de la maladie comme cas de force majeure, en second la nomination du Limbourgeois comme CJN. Les deux votes se soldèrent par le score 14 pour - 6 contre, soit un score moins tranché que celui des vice-présidents nationaux. **Gino Houbrechts** apparut dans l'hémicycle au prononcé de sa nomination. Il gagna la table du CAN. Il déjoua le conflit d'intérêt prononcé à son égard en affirmant le transfert à une autre étude des dossiers qu'il défend contre la RFCB.

Un caramba prononcé en Flandre orientale. Quels sont les enseignements à retirer de la composition du comité d'administration national de la législature 2025-2031 ? Cette question, il est logique de se la poser. *En tout premier lieu*, la majorité francophone (3-2) de la dernière législature au sein de l'organe précité est remplacée par un 4-1 néerlandophone en harmonie avec



la répartition des licences. La parité existante au sein du comité sportif national reste toujours d'actualité.

Ensuite, le Brabant flamand, Anvers et le Hainaut retrouvent des compétences gérées dans une précédente législature. Le Brabançon flamand **Johan De Schouwer**, après **Stefan Van Bockstaele**, occupe la présidence. Le Hennuyer **Marius Boboc**, après **Chtistian Goulem**, la vice-présidence nationale francophone. L'Anversois **Cédric Joris**, après **Juliaan De Winter** et **Alphons Bruurs**, mandataires sortants, la trésorerie.

Ensuite encore, le Flandrien occidental **Denis Vanderberghe** supplée **Wim Logie** à la vice-présidence nationale flamande. Le Limbourgeois **Gino Houbrechts** retrouve le mandat de conseiller juridique national exercé précédemment.

Enfin, si quatre provinces francophones, le Brabant wallon, Liège, Luxembourg et Namur, ne siègent pas au CAN, la Flandre orientale, province belge recensant la plus d'affiliés, connaît le même sort. Caramba.

Une approche. Il est prématuré de concevoir une première analyse du déroulement de l'AGN après l'officialisation menée à bon terme. Certains acteurs, faute d'expérience, n'étaient pas coutumiers d'intervenir dans un micro. De son côté, **Johan De Schouwer** montra un aperçu de sa manière de présider les débats. Les interventions de mandataires s'avéraient par contre une denrée rare.

